

Le monde de l'emploi en mutation

Rapport travail et cohésion sociale 2020

À l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la pauvreté du 17 octobre, le STATEC se penche sur la cohésion sociale du pays. La cohésion sociale et la distribution des revenus sont fortement dépendantes de la situation sur le marché du travail qui sous le choc du COVID-19 se trouve en pleine mutation.

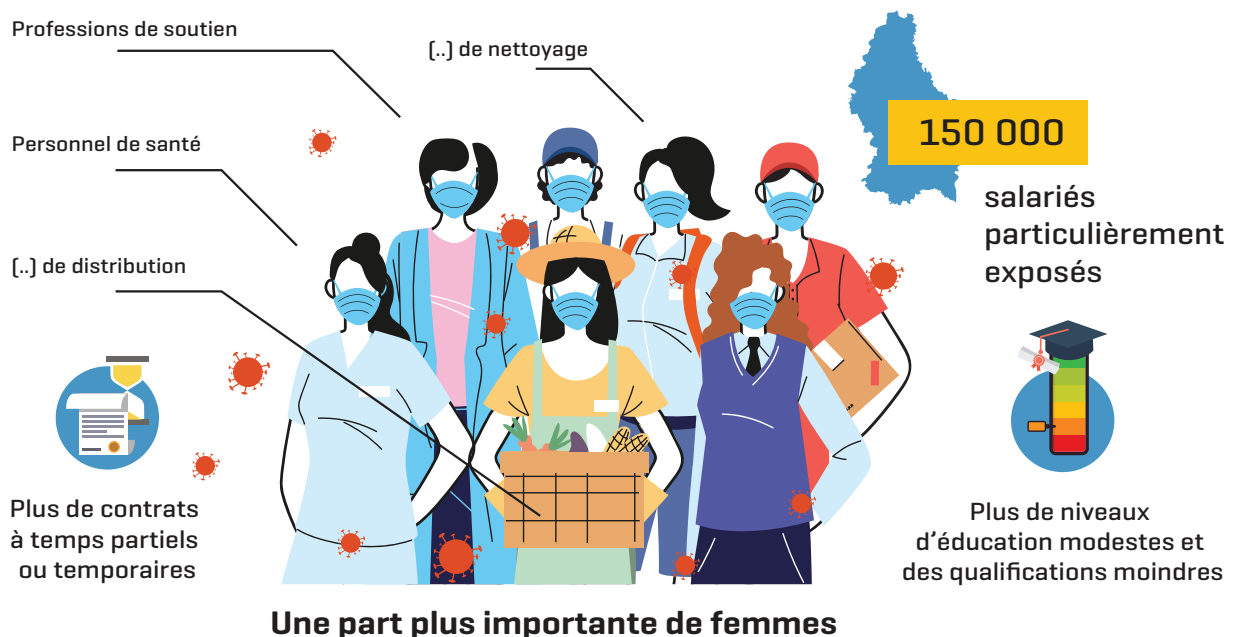
Depuis le confinement, le chômage a augmenté sensiblement, de 5.4% en 2019 à 6.5% au deuxième trimestre en 2020. L'emploi a baissé nettement au 2e trimestre 2020, sauf pour les résidents, l'État ayant continué à embaucher. En découle une situation plutôt exceptionnelle : la croissance du nombre de résidents en emploi (+1.4% par rapport au deuxième trimestre 2019) a été plus dynamique que celle des frontaliers (+1.2%). En général, la croissance de l'emploi frontalier est bien supérieure à celle des résidents.

Les travailleurs en première ligne et le télétravail

La crise du coronavirus a fragmenté la structure de l'emploi : deux tiers des salariés ont été considérés comme essentiels à la gestion de la crise sanitaire. Un tiers d'entre eux étaient particulièrement exposés et se sont trouvés « en première ligne » (voir infographie). Ces travailleurs plus exposés à une contamination par le virus n'ont pas profité du télétravail contrairement à la majorité des salariés.

FRONTLINE WORKERS

Qui sont-ils ? Qu'est-ce qui les caractérise ?



Des salaires en moyenne moins élevés

23.9 EUR/heure



90%

du salaire moyen des salariés non frontline

Le télétravail a explosé lors du confinement. 52% des actifs occupés ont fait du télétravail pendant la crise sanitaire. Le niveau du télétravail atteint avec ce chiffre un record historique pendant le confinement au deuxième trimestre 2020.

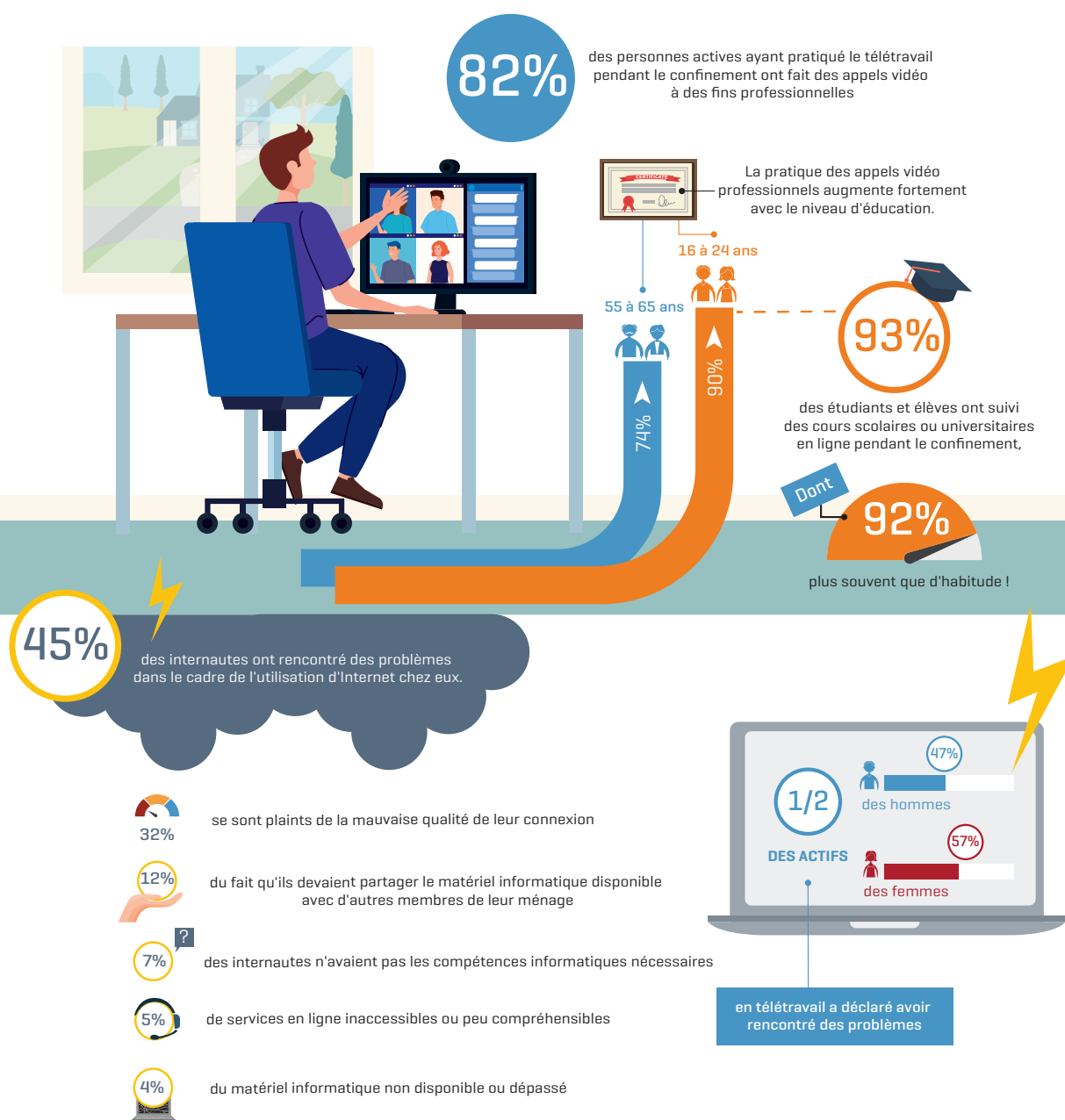
La durée du télétravail a également explosé. Plus de la moitié des personnes ayant un emploi (plein temps ou temps partiel) ont travaillé 32 heures ou plus en télétravail. Cette part est 3.3 fois plus élevée qu'au premier trimestre de 2020.

Ce sont surtout les cols blancs qualifiés, les titulaires d'un diplôme universitaire et qui travaillent dans de grandes entreprises qui recourent au télétravail. Alors que dans les secteurs "information et communication" et "activités financières et d'assurances", presque tout le monde travaillait à distance au deuxième trimestre 2020, le pourcentage de télétravailleurs dans le secteur de la santé et du travail social reste très faible. L'administration publique se démarque par une croissance exceptionnelle, où le pourcentage du télétravail a été multiplié par 3.7.

Au Luxembourg, 4 travailleurs sur 5 sont satisfaits au travail, cette situation n'a pas changé pendant la crise sanitaire. Les outils informatiques ont joué un rôle déterminant dans la mise en place de ce « télétravail de crise », certaines barrières ont néanmoins persistées. [Cf. infographie]

LE MONDE DE L'EMPLOI EN MUTATION

Les appels vidéos à des fins professionnelles



Inégalité devant la maladie

Les travaux du Rapport Travail et Cohésion Sociale montrent que pour les personnes testées positives, la variable la plus significative est la densité de population sur la commune. Pendant le confinement (jusqu'au 21 juin 2020), sur une commune, une part élevée de personnes âgées, de célibataires ou d'hommes a pu favoriser les infections. Après cette période (juin-juillet 2020), c'est la densité de population qui est restée le facteur explicatif principal mais pas le revenu ou l'éducation.

Inégalités et revenus avant la crise

Bien que des données récentes ne soient pas disponibles, on constate néanmoins qu'avant la crise, les inégalités de revenu se creusent et qu'elles augmentent constamment depuis 2017. En 2019, le coefficient de Gini, qui mesure les inégalités, est de 0.32, soit une augmentation de 0.1 point par rapport à l'année précédente et de 0.3 point par rapport à 2017. Les 10% des personnes les plus aisées ont un revenu moyen qui est 9 fois supérieur à celui des 10% les moins aisées.

En 2019, le seuil de pauvreté s'élève à 1 804 EUR par mois pour un adulte seul. Le taux de risque de pauvreté monétaire est de 17.5%, cette part représente toutes les personnes qui avaient un niveau de vie mensuel inférieur au seuil de 1 804 EUR. Lorsqu'on prend en compte le patrimoine et la consommation à côté du niveau de vie, le taux de pauvreté ainsi redéfini diminue considérablement. 2.5% de la population luxembourgeoise peut être considérée comme pauvre dans les trois dimensions à la fois.

Les jeunes isolés, les étrangers, les personnes faiblement éduquées, les chômeurs et les familles sont relativement plus exposés au risque de pauvreté. Les familles avec beaucoup d'enfants sont les plus exposées à la pauvreté (31.7% du total des ménages pauvres pour 25.3% de la population totale).

En 2019, un quart des ménages déclarait avoir des difficultés à joindre les deux bouts. Pour un peu plus des trois quarts des ménages, la charge financière perçue liée au logement est préoccupante et s'aggrave s'il y a des enfants à charge dans le ménage. 48.3% des locataires et 37.8% des propriétaires avec prêt estiment que le poids du logement est important contre 14.5% des propriétaires sans prêt.

L'importance des transferts sociaux

Les transferts sociaux nets représentent en moyenne 26.7% du revenu brut des ménages. Sans l'intervention de l'Etat, le taux de pauvreté des ménages se situerait à 26.5% contre 17.5%.

Les allocations familiales directes compensent de manière importante les coûts directs liés aux enfants, surtout de ceux en bas âge. Selon nos simulations, l'État compense financièrement 95% des besoins de base d'un enfant de trois ans, et environ 67% de ceux d'un enfant de huit ans. Dans ce cadre, le système des chèques-service accueil permet d'atténuer le coût de la petite enfance de manière importante.

Tous ces thèmes peuvent être consultés dans le Rapport « Travail et Cohésion sociale » du STATEC, publié le 15 octobre 2020

Bureau de presse

Christian Welter | Tél 247-84281 | Gsm 621 206 683 | press@statec.etat.lu

Pour en savoir plus

Jérôme Hury | Tél 247-88474 | jerome.hury@statec.etat.lu

La publication est disponible au STATEC, tél 247-84219, E-mail : info@statec.etat.lu et peut être téléchargée gratuitement sur le portail des statistiques.

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.